



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E100597

VALABLE JUSQU'AU 31/12/2023

ÉDITÉ LE 17/11/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 12/01/2001

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 05/05/2015
7 623

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TOULON 2001B00077

Siret : 434 175 311 00027

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 9002048

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 51204766B-0012

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 51204766B-0012

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2022

Raison sociale : ENERGIE GAZ

ZAC LES PLAYES JEAN MONNET
460 AVENUE MARCEL PAUL
83500 LA SEYNE SUR MER

Téléphone : 04 94 74 78 52

Fax : 04 94 88 66 69

Portable : 06 20 39 53 47

Site Internet :

E-mail : contact@energiegaz.com

Responsabilité légale :

MARTINEZ FABIEN CO-GÉRANT / DEL AGUILA BAPTISTE CO-GÉRANT

Effectif moyen : 14

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste, Plombier)	11/12/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE TOULON
PARC TERTIAIRE VALGORA
BAT. C - AVENUE ALFRED KASTLER
- B.P. 70531
83041 TOULON CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.